

T

N° de compte/dépôt :

Cocontractant :

Rubrique éventuelle :

Déclaration lors de l'ouverture d'un compte/dépôt en cas de groupements de personnes ou d'entités patrimoniales pour lesquels il n'existe pas d'ayant droit économique déterminé

Conformément au ch. 43 de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 08), le/les soussigné(s), en leur qualité de Trustee(s), membre(s) du Conseil de la fondation ou membre(s) du Conseil d'administration de la société sous-jacente appartenant au trust ou à la fondation, etc. portant le nom de

donne(nt) à la banque, en leur qualité et à leur meilleure connaissance, les informations suivantes :

1. Informations relatives au trust, à la fondation, etc. :

Type d'entité (trust, fondation, etc) : _____

2. Informations relatives au(x) settlor(s) (effectif(s) et non pas fiduciaire(s)) :

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Date(s) de naissance : _____

Nationalité(s) : _____

Adresse(s) de domicile, Etat(s) : _____

T

3. Informations relatives à la/aux personne(s) qui est/sont le/les premier(s) bénéficiaire(s), ou au(x) groupe(s) de personnes pouvant entrer en ligne de compte comme bénéficiaire(s) (par ex. « membres de la famille du settlor »), lorsqu'il n'existe pas d'ayant droit économique déterminé :

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Date(s) de naissance : _____

Nationalité(s) : _____

Adresse(s) de domicile, Etat(s) : _____

4. Informations relatives au(x) protector(s) et/ou au(x) tiers au bénéfice d'un pouvoir de nomination ou de désignation, pour autant que ce pouvoir permette d'exiger du/des représentant(s) (Trustees, membres du Conseil de la fondation, etc.) qu'il(s) dispose(nt) des valeurs ou qu'il(s) modifie(nt) l'attribution des valeurs ou la désignation des bénéficiaires :

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Date(s) de naissance : _____

Nationalité(s) : _____

Adresse(s) de domicile, Etat(s) : _____

Le(s) soussigné(s) confirme(nt) qu'il(s) est/sont autorisé(s) à ouvrir un compte/dépôt auprès de la banque pour le trust/la fondation, etc..

Le/les soussigné(s) s'engage(nt) à communiquer spontanément les modifications à la banque.

Date

Signature

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (Art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres : peine privative de liberté jusqu'à 5 ans ou peine pécuniaire).